

## Conditions générales de transport lignes Y83 et Y84

### CLIENTS

Tout passager doit être muni d'un titre de transport. La possession de ce titre de transport implique l'adhésion complète aux conditions générales en vigueur. Les titres de transport doivent être présentés au conducteur à la montée à bord du véhicule, et en cas de contrôle.

**Il convient d'être présent cinq minutes à l'avance à l'arrêt d'autocar, et de faire signe au conducteur à l'approche du véhicule.**

A Megève et à Sallanches, les titres de transport doivent être pris avant le départ en gare routière, excepté lors des heures de fermeture durant lesquelles le conducteur pourra émettre un billet. **Le paiement à bord n'est pas possible en carte bancaire**, prévoir l'appoint, (L'article L. 112-5 du Code monétaire et financier prévoit que "en cas de paiement en billets et pièces, il appartient au débiteur de faire l'appoint"), ou acheter le billet en ligne.

**Les billets non utilisés ne sont pas remboursables.**

Les grilles tarifaires complètes figurent sur les fiches horaires.

#### **Tarifs spéciaux pour les enfants :**

- Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans.
- Demi-tarif pour les enfants de 6 à 9 ans.
- Demi-tarif pour les jeunes de 6 à 25 ans détenteurs de la carte dé clic (trajet en Haute-Savoie).
- Demi-tarif pour les élèves titulaires de la carte départementale de transports scolaires, (en période de vacances scolaires et en fin de semaine).

**Pour les jeunes de -26 ans :** Sur présentation de la carte Dé clic' du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes ou de la carte départementale de transports scolaires, une réduction de 50 % est accordée :

- Ticket Dé clic 50 % émis par les conducteurs ou par les gares routières.
- Ticket Unité 50% Handicapé émis par les conducteurs ou par les gares routières.
- Carnet de 10 tickets 50 % à demander à nos bureaux, émis par les conducteurs ou par les gares routières (support électronique rechargeable, avec photo).
- Abonnement scolaire 300 donnant droit à 1 Aller-Retour journalier sur un trajet défini durant toute l'année scolaire.
- Abonnement annuel 400 donnant droit à des allers retours illimités sur une ligne de votre choix (apprentis ou travailleurs de moins de 26 ans).

#### **Tarifs spéciaux pour les personnes en situation d'handicap :**

- Réduction de 50 % pour les personnes en situation d'handicap sur présentation d'une carte mobilité inclusion toutes options ou carte régionale illico Mobilité.
- La gratuité est offerte aux accompagnateurs de personnes en situation d'handicap sur présentation d'une carte mobilité inclusion toutes options ou carte régionale illico Mobilité.

**Abonnements scolaires :** Ces abonnements sont à demander à la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc.

**Abonnements** : Des cartes de 10 trajets et des abonnements mensuels sont en vente auprès de nos bureaux et des Gares Routières, ainsi que sur la boutique en ligne (support électronique rechargeable, avec photo).

**Bagages à main** : Transportés gratuitement mais le transporteur décline toute responsabilité en cas de perte de vol ou de dégradation. Ces bagages restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Pour des raisons de sécurité, tout bagage de taille supérieure à 30 cm x 20 cm x 30 cm devra obligatoirement être mis en soute.

**Bagages dans les soutes** : (valise, sac à dos, malle, skis...). Le transporteur décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation. Ces bagages restent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire.

**Animaux** : Tout usager voulant voyager à bord de nos autocars avec son animal doit s'acquitter du coût du trajet (demi-tarif). Tout propriétaire d'animal doit être en règle avec toutes les formalités douanières et sanitaires. Les chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie sont interdits. Les chiens de 2<sup>ème</sup> catégorie sont tolérés mais doivent être tenus en laisse et muselés. Tous les chiens doivent être tenus en laisse, et installés sous le siège de leur propriétaire.

**Les groupes** : Réservations préalables obligatoires, renseignements tarifaires auprès de nos bureaux. Pas de groupe de plus de 20 personnes sur un seul service.

**Les correspondances** : Toutes les correspondances avec les trains ou avec d'autres compagnies d'autocars sont faites avec le plus grand soin. Toutefois notre Société ne peut être tenue responsable pour tout retard dans les horaires prévus ou pour toutes correspondances manquées. Lors de l'organisation de vos déplacements pensez à tenir compte des conditions climatiques et routières susceptibles de retarder vos trajets. Notre Société ne pourra pas prendre en charge les frais et autres conséquences pouvant en résulter.

## Société Alpes Transports

195 Avenue des Raches

PAE du pays du Mont-Blanc

74 190 Passy

+33 450 780 533



50%



50%